ARCELORMITTAL EL-HADJAR

Trois cadres du CP sous contrôle judiciaire

Le président, Z. M., et deux autres cadres, K. B. et S. A., de l'exécutif du comité de participation (CP) d'ArcelorMittal El-Hadjar (Annaba), ont été placés, lundi après-midi, sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction près le tribunal d'El-Hadjar.

Avec 7 autres cadres du CP, ils faisaient l'objet d'une enquête suite au dépôt d'une plainte à la fin mai 2009, qui a recueilli 5 242 signatures sur les 7 200 travailleurs du complexe. L'ouverture de l'enquête portait sur la «mauvaise gestion» du fonds social et des activités qui lui sont liées, particulièrement dans ses volets prêts sociaux, habillement des travailleurs, sorties et excursions, électroménagers et subventions octroyées aux clubs de l'USM Annaba et UMS Drean, «sans concertation, ni délibérations des assemblées générales des délégués du personnel (CP)», apprend-on auprès des plaignants, qui estiment le montant de ces transactions à plus de 3 milliards de dinars.

La période de cette gestion va de l'avènement du partenariat de l'entreprise Sider avec l'indien Ispat, en octobre 2001, jusqu'à ce jour, soit près de 9 ans.

Par ailleurs et dans un autre registre, mais toujours lié à l'entreprise ArcelorMittal d'El-Hadjar, un accord définitif pour le renouvellement des sections syndicales de l'entreprise, à travers des élections anticipées, a été obtenu par la centrale syndicale du complexe, a-t-on appris, hier, de leur porte-parole, Smaïl Kouadria.

A cet effet, une réunion de travail a regroupé, la veille, ces représentants et Tayeb Hmarnia, secrétaire national de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), chargé par le patron de la Centrale syndicale du suivi de ce dossier, secondé par M. Zeghba, responsable de l'organique auprès de l'union de wilaya UGTA de Annaba.

Ainsi, après le calme relatif qui a prévalu depuis une quinzaine de jours au sein de cette importante entreprise de l'acier, une certaine fébrilité est remarquée ces derniers jours.

Elle est relative au renouvellement de ces sections, exigé par une grande majorité des 7 200 travailleurs, notamment lors des deux AG ayant regroupé, à la mi-mai et au début du mois de juin en cours, plus de 5 000 sidérurgistes.

Dans un communiqué adressé aux travailleurs, dont une copie a été remise à la presse, il est fait mention, à ce sujet, de la tenue, le 29 juin courant, d'une AG devant le siège du syndicat de l'entreprise, en présence d'un représentant de l'union de wilaya UGTA, durant laquelle il sera procédé à l'installation officielle de la commission électorale pour ce renouvellement, prévu pour le 20 juillet prochain, toujours sous la supervision de l'union de wilaya UGTA. Comme il sera fait état, lors de cette AG, précise le document, de la composante de la commission de négociation dûment mandatée par la Centrale syndicale, pour entamer les négociations socioprofessionnelles, notamment dans leur volet salarial, lit-on dans le communiqué signé par le porte-parole des travailleurs.

Photos : DR

Les travailleurs remettent en cause la gestion de l'entreprise.

Celui-ci, estimant qu'une «nouvelle ère vient d'être entamée» lance à cette occasion un appel aux travailleurs pour «continuer à soutenir à fond leur marche pour asseoir des lendemains meilleurs et démontrer à tout le monde qu'une page vient d'être tournée à ArcelorMittal», comme il les incite à «redoubler d'efforts pour relever le défit et améliorer la production».

A. Bouacha

PROCÈS DE L'AFFAIRE DU DÉTOURNEMENT DE LA BNA

La défense plaide non coupable

Les demandes formulées avant-hier par le représentant du ministère public à l'encontre des prévenus poursuivis dans l'affaire du détournement de la BNA ont dominé les discussions en ce huitième jour du procès. Un début de la seconde quinzaine de jours du procès qui coïncide avec l'entame des plaidoiries des avocats de la défense. Pour cette dernière, l'enjeu est capital. Il faut arriver à détruire les arguments sur lesquels s'est appuyée l'accusation pour justifier ses demandes. En ce début de plaidoirie, la défense a plaidé non coupable.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La particularité qui a caractérisé la fin des auditions des mis en cause dans cette affaire est celle relative au montant de l'argent détourné. Lors de son réquisitoire, le procureur général a évoqué le chiffre de 2 100 milliards de centimes et non 3 200 milliards, comme on n'a pas cessé de l'avancer depuis que l'affaire a éclaté au grand jour en novembre 2005.

Toutefois, le représentant du ministère public, qui a tenu implicitement à faire cette «mise au point», a affirmé que le mis en cause dans cette affaire «a ouvert plusieurs comptes depuis le début des années 1990». Selon des observateurs, le réquisitoire de l'avocat général, qui a duré plus de quatre heures, a contraint un grand nombre de Robes noires à «réajuster» leurs plaidoiries.

Un choix qui s'explique par les lourdes peines requises à l'encontre de leurs clients. C'est le cas notamment des épouses de Achour Abderrahmane et Aïnouche Rabah, des prévenues non détenues et contre lesquelles, le procureur général a requis des peines de vingt ans de prison ferme. Ce mardi, huitième jour du procès, la défense de l'ex-P-dg de la BNA assurée par trois avocats dont Me Assoul a plaidé l'acquittement. Pour rappel, le procureur général a requis contre M. Chikhi une peine de trois ans de prison ferme pour le chef d'inculpation de «négligence dans la gestion des deniers publics». «M. Chikhi est considéré comme l'un des meilleurs cadres bancaires que compte notre pays.

On ne peut l'accuser de négligence, lui qui, au lendemain de sa prise de fonction à la tête de la BNA en 2001, a mis en place plusieurs paramètres de contrôles internes et externes à la banque. Avant 2001, il n' y a pas eu de certification des comptes de la BNA. C'est mon client qui a mis en place un système d'information bancaire qui a permis à la BNA de renforcer son contrôle interne», a-t-il indiqué.

«1 850 000 comptes à surveiller»

Les plaidoiries des trois avocats de l'ex-P-dg de la BNA se sont poursuivies durant trois heures. Trois heures durant lesquelles les trois avocats ont plaidé «le statut honorable de M. Chikhi qui n'a ménagé aucun effort pour redonner à la banque sa véritable dimension».

Et d'ajouter : «M. Chikhi a mis en place des procédures, il a créé des structures de contrôle, il a soutenu la formation de son personnel, mais ce n'est pas à lui de procéder en personne à la surveillance du million huit cent cinquante mille comptes de la BNA».

A son banc, l'ex-P-dg très attentif aux arguments développés par sa défense, prend note. Depuis le début du procès, il n'a pas quitté son siège. Il est à l'affût de la moindre déclaration faite en audience. Il est 11h45. Les plaidoiries se poursuivent toujours. Soudain, un bruit brise le silence dans lequel était plongée l'assistance.

Un avocat s'évanouit. Il s'agit de Me Qobtane, un des avocats de la partie civile, victime d'un malaise. M. Belkharchi, président du tribunal criminel, suspend la séance. Le procureur de la République quitte son siège et se dirige vers l'avocat. Ce dernier est entouré de ses confrères qui lui prodiguent les premiers soins. On décide de l'évacuer de la salle d'audience vers le hall.

On fait appel à la Protection civile. Les premiers éléments sont déjà là. Quinze minutes après, l'avocat reprend conscience. Le danger est passé. Le procès reprend. Les plaidoiries se poursuivent. Les avocats se succèdent à la barre.

«Ma cliente est myope à 100%. Laissez-la rejoindre ses enfants»

Après les avocats de l'ex-P-dg de la BNA, c'est au tour de ceux assurant la défense de l'inspecteur général, du commissaire aux comptes et du directeur de la comptabilité d'intervenir. Les trois mis en cause dans cette affaire ayant assuré des postes de responsabilité importants au sein de la BNA sont poursuivis par la justice pour le chef d'inculpation de «négligence ayant causé la dilapidation de deniers publics». C'est dans cette optique que l'avocat Lazhar assurant la défense de l'ex-commissaire aux comptes a appuyé son intervention, en remettant en cause le travail des experts judiciaires. En plaidant l'acquittement de son client, contre lequel le procureur général a requis trois années de prison ferme, il a mis en relief «la compétence mais également la probité et le professionnalisme du directeur de la comptabilité générale», aujourd'hui promu divisionnaire. Le même argument avancé par l'avocat de l'ex-inspecteur général, aujourd'hui en retraite, qui a souligné également la «compétence et la persévérance de son client dans l'exercice de ses fonctions».

«Ce n'est point qu'il n'a pas assuré de contrôle au sein de la banque, mais tout simplement, les différentes opérations comptables à l'origine de ce scandale n'ont jamais été enregistrées. Mon client n'est nullement concerné. Il faut l'acquitter», a-t-il plaidé.

L'autre intervention qui a tenu en haleine l'assistance est celle de Me Lammouri. Celui-ci assure la défense de Louati Malika épouse Aïnouche Rabah. Son intervention magistrale a ému toute l'assistance, notamment lorsqu'il porte à l'attention du tribunal criminel qu'elle est myope à 100% et qu'elle n'a rien à voir dans cette affaire.

«Rendez honneur à ma cliente pour qu'elle puisse rejoindre ses enfants. Ce n'est pas en étant myope à 100% qu'on peut manipuler des millions de dinars», a-t-il plaidé.

A. B.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

L'expérience algérienne intéresse la France

L'ambassadeur de France, M. Xavier Drielcourt a effectué, hier, une visite au centre de prévention et de psychothérapie et de lutte anti-drogue à Alger.

S'inscrivant dans le cadre des échanges d'expérience franco-algériens dans le domaine de la prévention et de lutte contre la toxicomanie, l'ambassadeur a suivi la présentation de ce centre avec beaucoup d'intérêt. «Le phénomène de la toxicomanie est mondial.

Nous avons les mêmes structures de prévention et de lutte contre ce fléau au niveau local et national en France», a-t-il dit.

Avec la mondialisation, le phénomène de la drogue et de la toxicomanie a pris de l'ampleur mais «il y a aussi un lien étroit entre la situation sociale, la situation familiale, la destruction du tissu familial et la drogue», a-t-il ajouté.

Le président de l'Organisation nationale des associations pour la sauvegarde de la jeunesse, Abdelkrim Abidat, a estimé pour sa part qu'en Algérie, ce fléau est expliqué par les multiples problèmes socio-économiques tels l'inactivité, le vide culturel, la pauvreté… Abidat a également évoqué le côté anonyme qui qualifie la prise en charge des toxicomanes au sein de son association.

«Les jeunes refusent d'aller dans les centres domiciliés au niveau des hôpitaux. Ils optent pour l'anonymat.» Evaluant l'expérience menée par son organisation, Abidat a émis le vœu de la voir se généraliser. «Nous voulons que l'Office national de la lutte contre la drogue s'inspire de l'expérience de notre centre afin de la généraliser à travers le territoire national».

Il ajoutera que «l'écho de cette expérience a dépassé les frontières du pays et nous avons été invités par le Sénat français à exposer notre expérience dans le milieu scolaire», a soutenu le conférencier.

Rym Nasri